

Agglo de La Rochelle : avis favorable au projet de Cognac Godet à Saint-Xandre



Antoine Grau, premier vice-président communautaire et maire de Lagord, a présenté et défendu le dossier. © Crédit photo : Romuald Augé / SUD OUEST

Par Alain Babaud - a.babaud@sudouest.fr

Publié le 18/09/2021

La Communauté d'agglomération a donné son feu vert avec réserve, ce jeudi 16 septembre, au projet industriel du négociant en cognac pour le château de la Sauzaie

La Communauté d'agglomération de La Rochelle ne s'oppose pas au projet de Cognac Godet de construire des unités de stockage et d'embouteillage sur le site rural du château de la Sauzaie, à Saint-Xandre. Bien au contraire. En juin, la collectivité a validé un PUP (projet urbain partenarial) pour que l'entreprise finance en partie la voirie pour le passage des camions. Et ce jeudi 16 septembre, les délégués ont été invités à voter un avis favorable à l'ensemble du projet avec réserve (sous condition de réalisation des mesures de préservation de l'environnement annoncées), dans le cadre de l'enquête publique qui court jusqu'au 23 septembre. Ce n'est qu'au terme de cette procédure que la préfecture donnera, ou non, son feu vert à Godet.

Quel projet ?

L'occasion pour Jean-Marc Soubeste, élu écologiste d'opposition, d'évoquer « l'incompréhension des gens » face à des élus qui votent l'élargissement de la route avant de donner leur avis sur le projet. Quel projet d'ailleurs ? « C'est vraiment pas

clair, pas abouti. Au début c'était pour de l'œnotourisme, ça n'apparaît plus dans le dossier. Aujourd'hui, c'est clairement industriel ! » Alors que le changement climatique conduit à « un basculement de société, on artificialise encore des sols à la campagne pour mettre du cognac en bouteille ? »

Pour le Rochelais, et bien que le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) le permette, « c'est un projet qui ne correspond pas aux nouveaux enjeux de l'Agglo » et notamment son ambition d'être un territoire « zéro carbone » à échéance de 2040. Antoine Grau, qui avait déjà fermement défendu le dossier en juin, rassure encore. Le projet initial a été revu « à la baisse » et Godet ne pourra s'agrandir sans une nouvelle autorisation. Les terrains, après sondages, ne sont pas des zones humides et hors zone Natura 2000. L'impact sur la faune et la flore est réduit. Au point même que la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) souhaite y installer un refuge.

Quand un projet économique est adossé à un château, ça a du sens

Mathilde Roussel, membre de la majorité Fontaine, s'inquiète néanmoins de créer « un précédent » qui ouvre la porte des campagnes aux investisseurs. Guillaume Krabal, maire de Dompierre appelle, lui, à « la transparence et la vigilance ». Thierry Tougeron, du groupe d'opposition rochelaise Le Renouveau, estime que les élus « n'ont pas assez d'informations » pour voter. Il annonce par ailleurs qu'après des recours amiables, les opposants comptent déposer un recours en contentieux. Chantal Wetter, l'adjointe rochelaise à la nature en ville, la végétalisation et la biodiversité, dit prudemment « ne pas s'opposer à un avis positif ». Mais sur le fond : « Nous avons une mission de protection de la planète, j'aimerais qu'on soit capable de la prendre en compte. Je voudrais qu'on soit courageux ! »

Jean-François Fontaine tranche. « Faire vivre le patrimoine, c'est important. Quand un projet économique est adossé à un château, ça a beaucoup de sens. Je le soutiens formidablement. » La délibération a été adoptée, malgré deux votes contre et six abstentions.